

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.6.17.116

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Hicham AICHI, Patrick ANNE, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Gilles BATTAIL, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Hamza ELHIYANI, Michèle EULER, Séverine FELIX-BORON, Thierry FLESCHE, Christian GENET, Pascale GOMES, Marie-Hélène GRANGE, Julien GUERIN, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Marilyn RAYBAUD, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Arnaud SAINT-MARTIN, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Brigitte TIXIER, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :

13/09/2022

Date de l'affichage :

20/09/2022

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 68

SUPPLEANTS

Esther DECANTE suppléant de Régis DAGRON.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Noël BOURSIN a donné pouvoir à Michel ROBERT, Henri DE MEYRIGNAC a donné pouvoir à Fatima ABERKANE-JOUDANI, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Michaël GUION a donné pouvoir à Ségolène DURAND, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Zine-Eddine M'JATI, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Sylvie PAGES, Françoise LEFEBVRE a donné pouvoir à Willy DELPORTE, Aude LUQUET a donné pouvoir à Henri MELLIER, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Brigitte TIXIER, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Philippe CHARPENTIER.

ABSENTS EXCUSES

Christelle BLAT, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Dominique MARC, Mourad SALAH.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Bernard DE SAINT-MICHEL

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2027

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et, notamment, ses articles L302-1 et suivants ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.4.20.115 en date du 1^{er} juillet 2019 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du PLH ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.7.4.187 en date du 16 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021.3.14.84 en date du 31 mai 2021 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 (PLH) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.1.10.10 en date du 7 mars 2022 approuvant le 2^{ème} arrêt de projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 après avis des communes ;

VU l'avis favorable sans réserve émis par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement communiqué par Monsieur le Préfet de Région en date du 18 juillet 2022 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 1^{er} août 2022 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 15 septembre 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Cohésion du territoire du 19 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de poursuivre la conduite de la politique communautaire de l'habitat ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLH, document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale, sont obligatoires pour les Communautés d'Agglomération ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine doit disposer d'un nouveau PLH exécutoire en vue de signer une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre ;

CONSIDÉRANT que le projet de Programme Local de l'Habitat, a fait l'objet d'un 2^{ème} arrêt de projet par délibération n° 2022.1.10.10 et a été transmis pour avis au Préfet de Seine-et-Marne en date du 17 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sans réserve de l'État en date du 1^{er} août 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Programme Local de l'Habitat 2022-2027, ci-annexé, au regard des avis des communes membres, du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et du Préfet de Seine-et-Marne ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité, avec 55 voix Pour, 8 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le lundi 26 septembre 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220926-48315-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 28 septembre 2022

Publication ou notification : 29 septembre 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional